



**SYNDICAT C.G.T. DES PERSONNELS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES HAUTS-DE-SEINE**

19, avenue du Gal Leclerc 92350 Le Plessis Robinson Tél : 01 46 32 59 06

57, rue des longues raies 92000 Nanterre Tél : 01 47 29 37 34

Mail : syndicatcgt@hauts-de-seine.fr

SITE WEB : <http://cg92.reference-syndicale.fr/>

Nanterre, le 28 novembre 2019,

Monsieur Devedjian Patrick

Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine

57, Rue des longues raies

92000 Nanterre

Objet : Préavis de grève pour le jeudi 5 décembre à 00h00 au dimanche 5 janvier 2020 à 24h00

Monsieur le Président du Conseil départemental,

La féroce répression policière de la manifestation nationale des sapeurs-pompiers le 15 octobre et les menaces gouvernementales de sanction contre les cheminots faisant valoir leur légitime droit de retrait ont encore une fois confirmé que le gouvernement refuse violemment toute forme de contestation de sa politique. Les relations sociales doivent de leur point de vue se résumer à commenter les décisions unilatérales conduisant à de lourds reculs sociaux et démocratiques. L'agenda social Fonction publique en est une autre illustration.

La CGT, avec d'autres, demeure déterminée à combattre cette politique antisociale et autoritaire.

Conscient de la nécessité de porter le combat au niveau nécessaire et de travailler à la concentration interprofessionnelle des processus d'action, le Comité national de Fédération CGT des Services Publics réuni le 9 octobre a décidé d'engager avec les travailleuses et travailleurs de notre champ fédéral la mise en débat de la grève à compter du 5 décembre prochain.

Avec les agents et salariés du champ fédéral, nous portons les revendications suivantes :

- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;

- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics.

Afin de permettre aux personnels du champ fédéral de se mettre en grève pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la Fédération CGT des Services publics dépose des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes : 5 décembre 2019, 6 décembre 2019, 7 décembre 2019, 8 décembre 2019, 9 décembre 2019, 10 décembre 2019, 11 décembre 2019, 12 décembre 2019, 13 décembre 2019, 14 décembre 2019, 15 décembre 2019, 16 décembre 2019, 17 décembre 2019, 18 décembre 2019, 19 décembre 2019, 20 décembre 2019, 21 décembre 2019, 22 décembre 2019, 23 décembre 2019, 24 décembre 2019, 25 décembre 2019, 26 décembre 2019, 27 décembre 2019, 28 décembre 2019, 29 décembre 2019, 30 décembre 2019, 31 décembre 2019, 1er janvier 2020, 2 janvier 2020, 3 janvier 2020, 4 janvier 2020 et 5 janvier 2020, pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et pour les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Au Conseil départemental, dans le cadre de la réorganisation du pôle solidarités décidée lors du comité technique du 19 mars, et de la forte mobilisation des agents le 21 novembre dernier, l'administration demande toujours aux agents de se positionner sur de nouvelles fiches de poste.

Ces fiches de poste n'ont pas été rédigées en concertation avec les agents alors même qu'elles serviront de base à l'évaluation professionnelle. De plus, d'après le constat que font les agents concernés, bon nombre de ces fiches sont inadaptées à la réalité professionnelle.

Nous avons interpellé en vain l'administration sur le fait que des fiches de poste sont en inadéquation avec le cadre d'emploi des agents, accentuant en cela le sentiment de perte de sens au travail et ignorant ainsi les spécificités métiers au nom de la polyvalence chère à notre administration.

Notre syndicat reçoit un très grand nombre de mails et d'appels téléphoniques de la part des agents qui sont insatisfaits de leurs affectations, de leurs futurs postes et missions, voir même complètement affolés, abattus, paniqués, isolés. Nous comptons donc élever le rapport de force pour que les agents soient entendus.

Vous avez déjà pu constater le boycott de la CAP du 22 novembre dernier de la part de toutes les Organisations syndicales représentatives, dénonçant par là un simulacre de dialogue social qui cantonne les CAP à de simples chambres d'enregistrement de vos décisions. Les Assemblées Générales des Personnels à venir, que nous tenterons de tenir dans un cadre unitaire avec les autres Organisations syndicales, définiront les actions que les agents souhaitent mener afin de faire aboutir leurs revendications.

Pour ces raisons le syndicat CGT des personnels du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dépose un préavis de grève pour les journées du **jeudi 5 décembre à 00h00 au dimanche 5 janvier 2020 à 24h00** couvrant l'ensemble des personnels du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

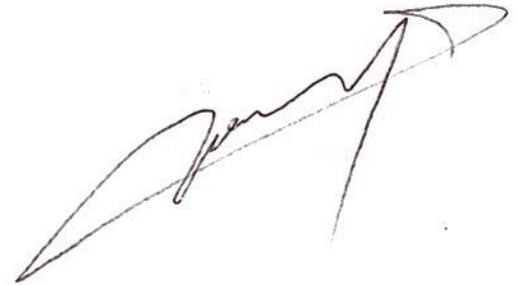
Dans le cadre de ce préavis, nos revendications sont les suivantes :

- L'ouverture d'une négociation du contenu des fiches de poste avec les agents.
- La garantie du maintien des spécificités métiers.
- Une véritable consultation des agents, avec possibilité de formuler des propositions d'organisation.
- Aucune perte de NBI, ni baisse de cotation de poste.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

M. Amar YAZID
Secrétaire Général du Syndicat CGT des personnels du CD92

Copies : Mme PANAHI, DGS
M. DAUVE, DGA du PRHF

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amar Yazid', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the typed name and title.